

COMMUNIQUÉ

Pour diffusion immédiate

Pour de plus amples détails, veuillez communiquer avec les personnes-ressources ci-dessous.

Karen Archer
Chef des relations avec les médias
416 865-3046
karcher@iiroc.ca

Lucy Becker
Vice-présidente aux affaires publiques et
aux services de formation des membres
416 943-5870
lbecker@iiroc.ca

Vidéo à l'intention des investisseurs : maintenant en ligne

L'OCRCVM crée des ressources pour aider à protéger les investisseurs âgés

Le 24 juin 2016 (Toronto, Ontario) – L'Organisme canadien de réglementation du commerce des valeurs mobilières (OCRCVM) a lancé aujourd'hui une [vidéo](#) présentant des conseils et des outils utiles pour aider les investisseurs âgés lorsqu'ils traitent avec leur conseiller en placement.

La vidéo est un complément au bulletin de l'investisseur que l'OCRCVM a publié plus tôt ce mois-ci, intitulé [Êtes-vous bien préparé financièrement?](#), qui encourage les investisseurs âgés à poser des questions et à faire leurs propres recherches. Les conseillers en placement pourraient aussi trouver ces ressources utiles dans le cadre de leur travail avec des clients âgés et lorsqu'ils discutent des besoins particuliers des investisseurs à mesure qu'ils vieillissent.

« Comme nous sommes un organisme de réglementation chargé de veiller à la protection de l'intérêt public, la protection des personnes âgées est primordiale pour nous, a déclaré Lucy Becker, vice-présidente aux affaires publiques et aux services de formation des membres. Nous sommes heureux d'unir nos forces à celles d'autres groupes d'intéressés afin de créer et de diffuser une variété de ressources et de conseils pratiques pour aider les personnes âgées à prendre des décisions informées et à bien se protéger, dont la [base de données en ligne de l'OCRCVM sur les conseillers](#).

Lucie Tedesco, commissaire de l'Agence de la consommation en matière financière du Canada (ACFC), représente le point de vue des consommateurs dans la vidéo. Richard Corner,

conseiller principal aux politiques de l'OCRCVM, et Nick Cardinale, chef de la conformité à RBC Dominion valeurs mobilières, y ajoutent leurs observations.

Dans le cadre de sa Stratégie nationale pour la littératie financière, l'ACFC continue d'insister sur la nécessité, pour les personnes âgées, de pouvoir maintenir leur niveau de vie à la retraite.

« Nos recherches montrent que pour vivre une retraite à l'abri des soucis financiers, il est essentiel d'avoir un plan, dit la commissaire de l'ACFC, Lucie Tedesco. La bonne nouvelle, c'est qu'il n'est jamais trop tard pour commencer, et nous sommes heureux de pouvoir aider un plus grand nombre de Canadiens à bien se préparer financièrement pour la retraite. »

Il est également question dans la vidéo d'autres ressources utiles fournies par d'autres organismes de réglementation, organismes gouvernementaux et organismes sans but lucratif, et accessibles à partir de la [section destinées aux aînés](#) sur le site Internet de l'OCRCVM. Le [site Internet de l'ACFC](#) renferme aussi une mine de ressources, notamment des guides pratiques sur la gestion des obligations financières liées à différents événements de la vie, dont beaucoup concernent les aînés.

En mai dernier, l'OCRCVM a publié [une note d'orientation](#) à l'intention des sociétés qu'il réglemente et de leurs conseillers en placement pour les informer des questions particulières qui se rattachent aux clients âgés et pour les aider à répondre aux besoins et aux préoccupations de ces derniers.

L'OCRCVM est l'organisme d'autorégulation nationale qui surveille l'ensemble des courtiers en placement et l'ensemble des opérations que ceux-ci effectuent sur les marchés de titres de capitaux propres et les marchés de titres de créance au Canada. L'OCRCVM établit des normes élevées en matière de réglementation et de commerce des valeurs mobilières, assure la protection des investisseurs et renforce l'intégrité des marchés tout en favorisant des marchés financiers sains au Canada. L'OCRCVM s'acquitte de ses responsabilités de réglementation en établissant des règles qui régissent la compétence, les activités et la conduite financière de ses sociétés membres et de leurs employés inscrits, et en veillant à leur application. Il établit des règles d'intégrité du marché qui régissent les opérations effectuées sur les marchés des titres de capitaux propres canadiens et veille à leur application.